

6. Conclusions

Le public canadien doit accepter le fait que l'évolution de la politique internationale est déterminée par des forces sur lesquelles il ne peut pas grand-chose. Mais c'est là une vérité propre à presque tous les pays, dont bon nombre envient certainement au Canada sa sécurité et sa prospérité. Ils comptent sur notre pays pour prendre la parole sur les grands thèmes internationaux de notre époque. La question de savoir comment utiliser notre influence constitue un des sujets sous-jacents de la présente analyse. Qui plus est, il existe des dossiers qui nous concernent énormément, par exemple la dégradation de l'environnement et l'avenir de l'Arctique; à ces égards, le Canada n'a pas le choix : il se doit de montrer la voie.

En ce qui concerne la limitation des armements par les superpuissances le gouvernement a joué son rôle au sein de l'Alliance en encourageant les États-Unis à réduire sensiblement leurs arsenaux stratégiques et à respecter rigoureusement le Traité sur les missiles anti-missiles balistiques (ABM). Ce dernier aspect acquerra encore plus d'importance en 1988, car les chances de restreindre considérablement les stocks d'armes dépendront de l'issue que connaîtra le litige au sujet des travaux de recherche et de développement admissibles au chapitre des défenses stratégiques. En outre, le Canada subira, sans doute plus vivement encore que par le passé, les conséquences de sa participation au programme de mise au point des missiles de croisière stratégiques. Comment trouver le juste milieu entre, d'une part, coopérer avec les États-Unis pour assurer la défense de l'Amérique du Nord contre les missiles de croisière, et, d'autre part, encourager la limitation des déploiements de tels engins par les superpuissances ? Voilà un dilemme que le gouvernement n'a pas encore envisagé sous tous ses angles : en 1988, les Canadiens et Canadiennes voudront certainement avoir un compte rendu plus clair sur le problème et sur l'attitude du Canada à son égard.